



Intervention en séance plénière du CESR du 20 juin 2011

« Bilan 2010 des actions de coopération décentralisée et de solidarité internationale en région Centre »

Algue VANMAELDERGEM

Après certes une augmentation en 2009, l'avis relève sur 2010 une diminution de 10% du budget des actions de coopération décentralisée. Notre groupe s'interroge sur les raisons de cette réduction.

Un préalable : La nécessité d'une réelle réciprocité dans les actions menées et promues

La coopération ne doit, à notre sens, pas reposer seulement sur des aspects économiques et commerciaux mais doit procéder de réelles valeurs de solidarité, d'échange. En effet, pour notre groupe, c'est surtout la réciprocité des échanges, à la fois en termes de techniques, de pratiques, et/ou de savoirs entre personnes qu'il s'agit de promouvoir pour faire émerger de véritables projets coopératifs. Les projets doivent donc à la fois viser les professionnels (techniciens, ingénieurs, personnels éducatifs ou autres...), et individus (notamment jeunes) en tenant compte de la dimension intergénérationnelle des projets, et ce, de façon complémentaire.

Le terme « ambassadeur » de la région centre paraît ainsi ambigu, de même que l'objectif « Agir en faveur du rayonnement économique et culturel » de la région Centre qui nous paraît déconnecté d'une logique d'échange et de pure solidarité. Les exemples d'actions de type « célébration du 14 juillet à l'étranger », de promotion des produits régionaux, ou l'implication de grands groupes industriels posent ainsi question. Il ne s'agit pas au demeurant de projeter nos propres modèles (culturels, sociaux, économiques et institutionnels) mais bien de connaître les problématiques locales pour coconstruire des solutions adaptées. Notons ici la volonté de la région, louable, il est vrai, de développer les échanges de jeunes, la mobilité européenne, dans l'objectif de favoriser l'expression citoyenne et la diversité culturelle. Les acteurs intervenant en faveur des jeunes, relais sur le territoire, doivent être considérés comme des partenaires référents sur ces questions : ils doivent être associés en amont des actions envisagées.

La volonté de développer une coopération « à forte valeur ajoutée » présentée dans le rapport doit être expliquée (s'agit t il de valeurs essentiellement économiques, sociales ou culturelles ?)

La nécessité de renforcer l'information, l'orientation et surtout l'accompagnement, sur ces thèmes en soutenant les structures d'accompagnement

Des difficultés à repérer les interlocuteurs référents et les aides existantes sur ces thèmes sont exprimées par certains bénéficiaires et les porteurs de projets (notamment, dans les deux cas, les jeunes). En effet, nombreux sont les dispositifs existants (ex : programmes Léonardo, Comenius, Erasmus volontariat européen et international, fonds européens cogérés en région), portés par des acteurs et organismes gestionnaires divers (Agence Française porteuse du Programme Européen Jeunesse en Action (AFPEJA), l'Agence Europe-Education-Formation France (AEEFF)... Ces dispositifs et acteurs doivent être coordonnés (dans une logique de complémentarité) et leurs objectifs respectifs éclaircis.

Il serait intéressant de renforcer cette lisibilité des aides existantes en s'appuyant sur des structures relais (associations, missions locales...) sur le territoire régional pour informer les jeunes et les familles concernés.

Par ailleurs, il convient de valoriser la réponse à des objectifs plus qualitatifs que quantitatifs qui paraissent parfois privilégiés. Par exemple, la nécessité d'un soutien aux structures d'accompagnement des jeunes doit être réaffirmée (préparation du séjour, accueil et suivi des stagiaires). En effet, le conseil régional pourrait intervenir en cofinancement des dispositifs existants sur le volet accompagnement, effectué en amont des projets par les structures (recherche et mise en réseau des partenaires, accompagnement des bénéficiaires, bilan...)

Enfin, il convient également d'alerter sur un point important :

Le maintien et la valorisation des initiatives externes au conseil régional : En effet il nous semble que les collectivités et associations doivent bien conserver leur capacité d'initiative, source d'innovation dont elles ont fait preuve dans le cadre de ces actions. Le rôle de chef de file suggéré pour la Région ne doit pas entraver ce dynamisme.

En conclusion, le groupe des associations et organismes concourant à la vie collective de la région soutient cette politique de coopération dans toutes ses dimensions, à l'honneur de la région, tout en appelant à la vigilance sur les points évoqués plus haut.